

**Monsieur le Président René van der Linden
Assemblée Parlementaire
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg
FRANCE**

Suède, le 28 avril 2006

Objet : Monaco et ses obligations vis-à-vis le Conseil de l'Europe ; informations pour les rapporteurs de la Commission de suivi du Conseil de l'Europe, Monsieur Leonid Slutsky et Monsieur Pedro Agramunt.

Je soussignée, Madame Monica Fristedt, de nationalité suédoise, mais résidente à Monaco depuis 1977, demande par la présente au Conseil de l'Europe de bien vouloir faire part de la présente avec ses pièces jointes aux rapporteurs commis pour vérifier si Monaco en tant que 46^{ème} membre du Conseil de l'Europe remplit ses obligations.

Monsieur le Président,

J'ai été expulsée manu militari de mon appartement monégasque et mes biens ont été mis à la disposition d'autrui sans ordonnance d'un quelconque juge à cet effet, et sans avertissement préalable. Les autorités monégasques ont laissé faire, et ont depuis juillet 2004 ignoré toute plainte. Par contre, ils ont laissé les protagonistes incriminés agir à mes torts au nom du Prince.

Un récapitulatif des faits vous est ici joint sous la forme d'un courrier d'ultime recours au Chef d'Etat, S.A.S. le Prince Albert II, auquel ce dernier n'a pas répondu, malgré trois envois consécutifs. Partant du contenu de cette lettre (pièce n° 1), il est fourni également par la présente des informations ayant donné lieu à la lettre au Chef d'Etat, suivies ci-après de commentaires.

Il ressort des pièces jointes les noms des différentes autorités auxquelles je me suis adressée, tout comme l'a fait à maintes reprises mon fils, Monsieur David Fristedt, en vain.

S'en suit le nom de certaines personnes parmi les autorités ; elles sont nommées en raison de l'importance des postes qu'elles ont été nommées à occuper. A cet égard, je demande au Conseil de l'Europe de bien vouloir vérifier si certaines fonctions ne présenteraient pas un conflit d'intérêt négatif pour ma situation.

Le Président du Tribunal, Monsieur Philippe Narmino a succédé en 2006 au Directeur des Affaires Judiciaires, Monsieur Alain Guillou. Monsieur Narmino a eu connaissance déjà fin juillet 2004 de ce qui m'est arrivé le 27 juillet 2004 (pièce n° 5). Il a en outre été impliqué dans la bizarre affaire soit-disant de divorce qui concerne mon fils et son épouse, tel comme il ressort des diverses pièces.

Le Premier Vice-Président du Tribunal, Madame Brigitte Gambarini a signé une ordonnance qui est à l'origine de tous mes problèmes, même si cette ordonnance ne concerne pas ma personne (pièce n° 21). Mon fils a porté plainte contre elle par devant Monsieur le Procureur Général. Madame Gambarini a succédé en 2006 à la présidence du tribunal.

L'huissier, Madame Marie-Thérèse Escaut-Marquet, qui est omniprésente dans la quasi totalité des documents ci-joints, occupe plusieurs fonctions dans la principauté. Elle a une grande influence sur la législation immobilière, elle s'occupe de la plupart des ventes aux enchères du pays qui par ailleurs ne comporte que deux études d'huissiers, et notamment des ventes de bijoux, d'art et d'antiquités. En tant qu'huissier, elle endosse de lourdes responsabilités et sa position phare ne saurait tolérer la moindre suspicion liée à un quelconque agissement illégal. Elle fait l'objet de diverses plaintes pour des infractions graves au code pénal.

Maître Didier Escaut qui, entre autres choses, fait l'objet d'une plainte pour tentative de chantage à l'encontre de ma personne portant sur 300.000€, et qui est mêlé dans une affaire de calomnies publiques envers ma personne, est marié avec l'huissier Escaut-Marquet. J'estime qu'il ressort de mon affaire combien cette situation s'est avérée impossible et combien elle est dangereuse pour la sécurité juridique des justiciables. Malgré les plaintes que mon fils a transmises au procureur général à l'encontre de ce couple, l'huissier en question continue en toute impunité d'apposer son cachet sur les documents rédigés par son mari, aux fins de leur donner une légitimité. Cette pratique a été démontrée notamment dans le cadre d'un courrier émanant de Monsieur Rainier Imperti, du Département des Relations Exterieur, pour transmission à mon fils Monsieur David Fristedt, et qui comporte l'entête du procureur général, les cachets de l'huissier et de son mari, mais pas la signature dudit procureur (pièce n° 18).

Le Consul de Suède à Monaco, Madame Patricia Husson, fut contactée au début de l'affaire, et elle a pris connaissance de la plupart des documents s'y rattachant, dans le but de m'aider à récupérer mon appartement et mes biens, notamment mes documents privés, mais à ma connaissance, elle n'a jamais alerté les autorités. Elle a récemment été nommée au Conseil de la Couronne.